

**Petites villes**  
*de demain*

# Avesnes-le-Comte

**ACTUALITES**

Juillet 2021



Petites villes de demain :  
un soutien cousu main pour  
1000 communes françaises



[www.mairie-avesneslecomte.fr](http://www.mairie-avesneslecomte.fr)



## Informations pratiques

### MAIRIE

1 rue Neuve 62810 Avesnes-le-Comte

#### Horaires d'ouverture :

Lundi et jeudi de 8h à 12h

Mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Mercredi 10h à 12h et de 13h30 à 17h30

Jeudi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi de 8h à 12h

**03.21.60.67.00**

Astreinte : **06.72.61.17.77**

Le samedi à partir de 12h, dimanche et jours fériés

#### Permanences des élus :

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

le mercredi de 16h à 18h30, le jeudi de 17h à 18h30

et le vendredi toute la journée.

**03.21.60.67.00**

Monsieur Alexandre HULOT ; 1er adjoint

Sur rendez-vous le lundi de 16h00 à 18h et

le vendredi de 16h30 à 18h30.

Mme Florence DAMBREVILLE ; 2ème adjointe

Sur rendez-vous le mercredi de 9h à 11h.

Mr Arnould THILLIEZ ; 3ème adjoint

Sur rendez-vous le mercredi de 14h à 17h

et le vendredi de 9h à 12h.

Mme Sylvie GABEZ, 4ème adjointe

Sans rendez-vous le mardi de 14h à 16h

et le vendredi sur rendez-vous de 14h00 à 16h30.

Mr Franck TURPIN 5ème adjoint

Sur rendez-vous le jeudi de 15h à 16h30.

Mr Jacques NICK, Conseiller municipal délégué

Sur rendez-vous le samedi matin de 9h à 12h.

Mme Brigitte RICHARD, Conseillère municipale déléguée

sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de

14h à 17h.

**03.21.60.67.00**

#### Permanence du conciliateur de justice

Monsieur Hubert VICTOR

Sur rendez-vous chaque mardi de 14h à 16h30

**03.21.60.67.00**

Pas de vacation durant les mois de juillet et août

#### Médiathèque André BIGUET

Lundi de 14h à 17h

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30

Vendredi de 9h à 12h

**03.21.58.05.98**

Recherches généalogiques : 1er et 3ème lundi du mois

de 14h à 17h

#### Mairie Annexe

6 rue de la Poste – 62810 Avesnes-le-Comte

Permanences associatives :

France victime : Le vendredi de 8h à 12h

**03.21.71.62.00**

SIAO : Le 4ème mardi du mois de 13h30 à 17h30

**07.60.10.69.62**

ATPC : Le vendredi de 13h30 à 17h30

**03.21.63.74.74**

K-d'ABRA : Sur rendez-vous le lundi de 13h30 à 17h30

**06.81.56.53.59**

FJEP Pas en Artois : Sur rendez-vous le mardi de 8h à

12h

**03.21.55.72.68**

Plateforme des aidants : Sur rendez-vous

Le vendredi de 13h30 à 17h30

**03.21.47.07.70**

M.D.S de l'Arrageois

PMI / Assistance Sociale :

Site d'AVESNES-LE-COMTE

24 Grand Rue - 62810 Avesnes-le-Comte

**03.21.16.10.30**



## L'édito du Maire



Chères Avesnoises, chers Avesnois,

Le bulletin municipal devait paraître en mai, pour des raisons organisationnelles et électorales (période de campagne officielle aux départementales), j'ai décidé de reporter sa sortie au mois de juillet. Cette information a bien été diffusée par mail au responsable du groupe de la minorité municipale malgré ce que vous avez pu lire ! Je n'en dirai pas plus sur cet épisode, je préfère avancer pour Avesnes et ses habitants. Le bulletin sera désormais distribué deux fois par an (janvier et juillet), ce qui

permettra d'avoir une communication cohérente. Rassurez-vous au-delà du site internet et des réseaux sociaux, la municipalité communiquera en « version papier » pour informer l'ensemble des Avesnois lorsque cela sera nécessaire.

Le déconfinement progressif se poursuit et nous retrouvons plus de liberté de jour en jour. L'activité commerciale de notre bourg, malmenée depuis plus d'un an repart non sans effort de la part de nos commerçants et artisans qu'il faut continuer à soutenir. Les associations sportives et culturelles peinent à reprendre, l'acharnement des responsables bénévoles est à souligner, pour les encourager la commune met en place un Pass Sport et un Pass culture à destination des jeunes avesnois afin qu'ils puissent financer leur adhésion à une association locale.

Sur le plan de la vaccination, le centre d'Avesnes a bien fonctionné depuis mars avec près de 5000 personnes du territoire vaccinées. La commune a su répondre présent lorsqu'il a fallu participer à l'effort national. L'organisation a évolué sur la base d'une participation accrue des services municipaux en partenariat avec une pharmacie avesnoise qui assure une partie de la logistique sans oublier les sapeurs-pompiers, les médecins, les infirmières sous la coordination de mon adjoint Arnould Thilliez. Le centre devrait fermer à partir du 10 juillet.

Dans ce bulletin municipal vous découvrirez quelques nouveaux visages, tout d'abord celui de Solange Lanvin, nouvelle Directrice Générale des Services, arrivée le 1er mars en remplacement de Mathieu Dujardin parti rejoindre la commune d'Achicourt depuis le 1er février. Mathieu Morlinghem, jeune Avesnois, qui a débuté son service civique il y a quelques mois, devrait poursuivre sa mission en tant qu'apprenti, ce recrutement s'explique par la mise en invalidité d'un agent et le départ en retraite d'un autre agent.

La convention « Petites Villes de Demain » a été signée entre l'Etat, la communauté de communes des Campagnes de l'Artois et la commune d'Avesnes le Comte. Le travail de diagnostic va pouvoir démarrer et, rapidement, des actions concrètes vont être entreprises. Parallèlement, la commune s'est engagée dans une démarche de labellisation « Village Patrimoine » avec l'association de sauvegarde du patrimoine avesnois, d'autres passionnés d'histoire et amoureux de la commune ont étoffé le groupe de travail. Vous pouvez les rejoindre !

Le budget communal a été voté, sa mise en œuvre a déjà débuté, il fait la part belle à l'investissement nécessaire au développement de notre commune. Vous découvrirez des éléments dans ce bulletin municipal ainsi que des éléments complémentaires sur le site de la commune.

Je vous laisse prendre connaissance de tous les sujets évoqués dans cet édito et bien d'autres au travers des pages suivantes.

Auprès de vous, avec vous et pour Avesnes le Comte  
Votre Maire,  
Sébastien BERTOUT

**Directeur de la publication**

Sébastien BERTOUT

**Conception et réalisation**

Synergie communication

# Fête Nationale

13 juillet 2021

20h30 *Rassemblement  
devant la mairie*

*Remise des lampions pour  
le défilé dans les rues  
jusqu'à la salle Danielle  
Mitterrand pour terminer  
la soirée.*



AVESNES-LE-COMTE

14 juillet 2021



## PROGRAMME

10h45

**Rassemblement place  
Louis MEXANDEAU**

11h00

**Dépôt de gerbe  
au Monument aux Morts**

11h30

**Défilé**

jusqu'au stade  
Jean SEBERT

**Verre de l'amitié et  
distribution de bonbons**

13h00

**Repas froid organisé par  
Festi Avesnes**

10€/adulte

Entrée - plat - fromage - tarte  
6.50€/enfant (-de 12 ans)  
Assiette de crudités - tarte

Réservation obligatoire auprès de :

Murielle 06.30.08.07.71

Claudie 06.17.07.48.28

Marie-Jeanne 06.72.23.98.81

Dés 14h00

**Structures gonflables,  
barbe à papa, ...**

*Venez participer  
petits et grands,  
tout un programme  
qui ravira la  
famille !*





## Note de présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2021 - Réunion du Conseil Municipal du 16/04/2021

Note mise en ligne sur le site internet de la commune

#### TAUX des TAXES DIRECTES LOCALES

**Vote des taux d'imposition 2021** – L'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte de la fiscalité locale est entrée progressivement en vigueur depuis 2020.

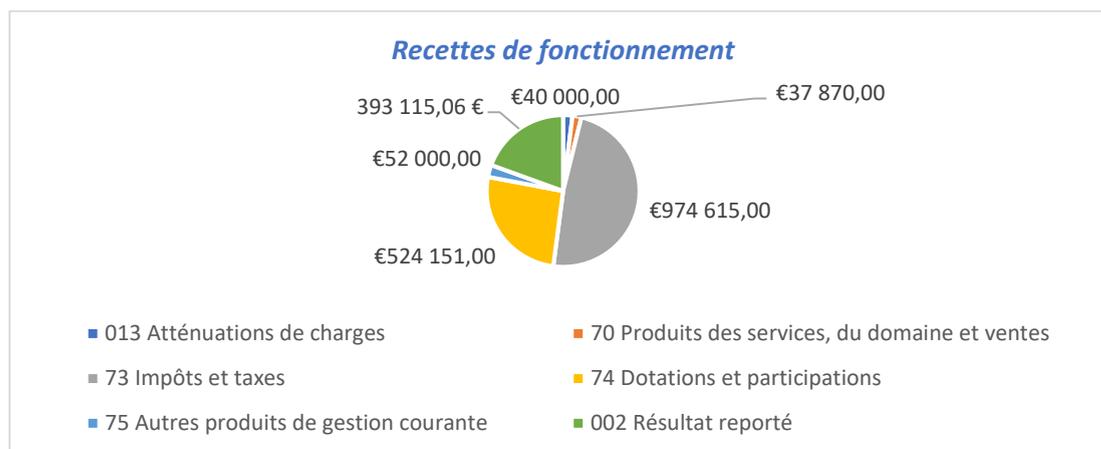
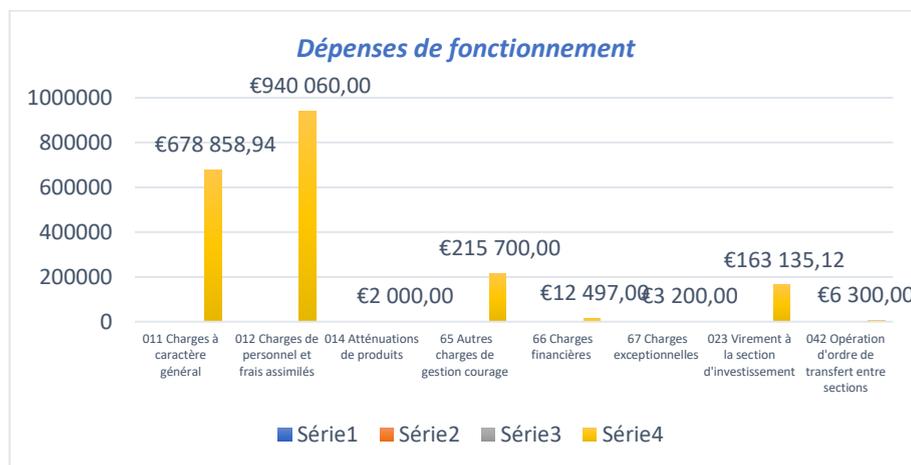
TAXES	Taux d'imposition 2019	Taux d'imposition 2020	Taux d'imposition 2021
Taxe d'habitation	16.73 %	/	/
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	46.53 %	46.53 %	46.53 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	20.63 %	20.63 %	42.89 % (dont 22.26% : taux départemental)

Le taux 2021 TFPNB est identique à l'année précédente. Taux 2021 TFPNB = 46.53 % - Le taux 2021 TFPB qui devient le taux de référence est constitué, d'une part, du taux communal de 20.63% qui reste inchangé par rapport à l'année précédente et, d'autre part, du taux départemental 2020 de 22.26%. Taux 2021 TFPB = 42.89 % (20.63% + 22.26%)

#### BUDGET PRIMITIF 2021 (extrait)

##### FONCTIONNEMENT Présentation par chapitre

Le montant prévisionnel des dépenses et des recettes de Fonctionnement 2021 s'établit à **2 021 751,06 €**



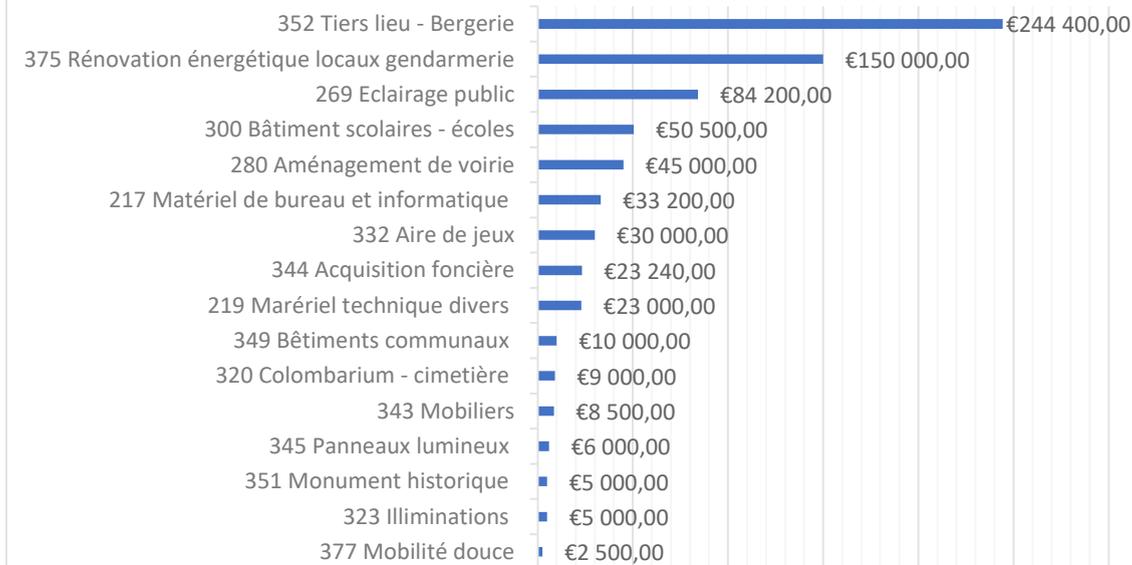
## INVESTISSEMENT Présentation par opération

Le montant prévisionnel des dépenses et des recettes d'investissement 2021 s'établit à **976 575,93 €**

### Dépenses d'investissement

<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>729 540,00 €</b>	<b>74,70%</b>
Dépenses financières	91 430,00 €	9,36%
Reste à réaliser N-1	12 517,00 €	1,28%
Solde d'exécution reporté	143 088,93 €	14,65%
<b>TOTAL</b>	<b>976 575,93 €</b>	

#### Répartition des dépenses d'équipement - montant : 729 540 €

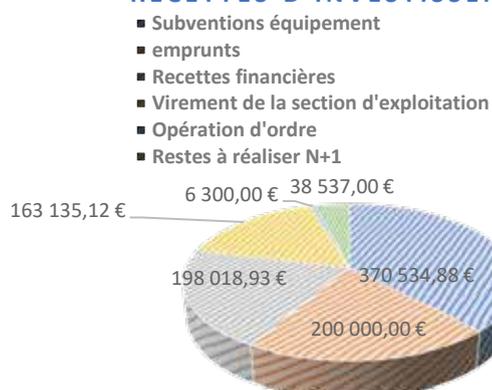


### Recettes d'investissement

#### Répartition des recettes d'investissement

Subventions équipement	370 534,88 €	37,94%
Emprunts	200 000,00 €	20,48%
Recettes financières	198 018,93 €	20,28%
Virement de la section d'exploitation	163 135,12 €	16,70%
Opération d'ordre	6 300,00 €	0,65%
Restes à réaliser N+1	38 537,00 €	3,95%
	<b>976 575,93 €</b>	

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT



## La commune d'Avesnes-le-Comte retenue pour le programme « Petites villes de demain »

La commune bascule dès à présent sur une note positive après une pandémie qui a duré et qui est toutefois encore très présente.

Ce qui nous a aidé à tenir, c'est l'idée que cela passerait. Aujourd'hui une campagne de vaccination intense est l'une des portes de sortie, ce que nous défendons fermement depuis plusieurs semaines. Cette période anxiogène n'a toutefois pas entaché notre volonté d'avancer... en effet, **Avesnes le Comte a été retenue pour le programme national « Petites villes de demain »**, fruit d'un long travail de concertation réalisé par les élus de la commune.

**Sur le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, une seule candidature et donc une seule commune sélectionnée, la vôtre !**

91 « Petites villes de demain » ont été sélectionnées dans les Hauts de France dont 18 dans le Département du Pas-de-Calais.



Lancé le 1er octobre dernier, ce programme va nous permettre d'être soutenus par les services de l'Etat et de nombreux partenaires dans notre projet de revitalisation territoriale. Il s'agit avant tout de disposer d'une aide en ingénierie et financière pour faire en sorte d'accroître le développement de notre commune en respectant des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. **Une réelle opportunité pour nous tous de renforcer l'attractivité de notre commune !**

Plus globalement, le dispositif servira d'accélérateur de projets dans l'optique d'une revitalisation du centre-ville, avec une gestion optimisée des locaux vacants à même de redonner une impulsion au développement économique, une valorisation du patrimoine, une transition écologique réfléchie, etc.

Un comité de pilotage sera bientôt créé à cet effet et sera accompagné par une personne spécifiquement affectée à cette mission.

Nous ne manquerons pas de vous faire connaître **les aides diverses en lien avec ce programme « Petites villes de demain »** dont vous pourriez bénéficier, en votre qualité de citoyen, commerçant, artisan ...

**Ce programme « Petites villes de demain » constitue une réelle opportunité pour Avesnes le Comte** et pour toute l'intercommunalité, de relever le défi d'un développement économique inscrit dans les enjeux de transitions écologiques et de renforcement des solidarités. **Ce programme nous permettra de rassembler les forces vives de notre territoire avec l'appui de la Communauté de Communes, également signataire.**

**Une première convention sera d'ailleurs signée dans quelques jours avec le Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et le Secrétaire Général de la Préfecture, une première étape importante.** Deux appuis essentiels auxquels s'ajoutent celui de la Préfecture, de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et autres partenaires.

Cette signature de convention marquera le début d'un travail de collaboration et de mutualisation au service d'un territoire rural et de toute sa population.

Une volonté et une mobilisation forte au profit de l'avenir de notre commune.

## Village Patrimoine, nous recherchons des volontaires ?

L'âme d'un village rural c'est avant tout ses habitants et la façon dont ils vivent ensemble autour du patrimoine. C'est pourquoi la Mairie d'Avesnes-le-Comte a décidé de s'engager dans la charte « **Village Patrimoine** » avec l'association de Sauvegarde du Patrimoine de l'Église Saint Nicolas.

**Pour cela, nous cherchons des volontaires qui souhaitent s'engager dans l'une de ces actions (ou en proposer une autre) .**

Le but est de faire revivre la mémoire patrimoniale, historique, culturelle et des savoir-faire de notre village. La mission sera aussi d'accueillir les visiteurs et d'organiser des visites guidées.

Nous restons à votre disposition pour échanger ensemble et si vous souhaitez nous rejoindre, veuillez appeler Monsieur SAVELON Patrick au 06.81.41.60.49



## La régie communale

Il faut de temps en temps savoir diriger les projecteurs sur ceux qui sont les acteurs au quotidien des activités communales.

Nous voulons parler des employés des services techniques. Sur la photo, un bref aperçu de leurs interventions qui vont de la surveillance des travaux d'entreprises en passant par l'entretien des espaces publics (élagage, nettoyage, dallage, etc.). À souligner que vous avez peut-être remarqué des cendriers sur des barrières de ville, ceux-ci ont été façonnés par les agents. Chacun possède de réels savoirs faire qu'il faut mettre en avant tout en accordant une polyvalence à leur mission. Les tâches qu'ils doivent accomplir ne sont pas toujours des plus faciles, comme le ramassage des détrit. Il y a des distributeurs par exemple de sacs pour les déjections canines mais ces derniers dès qu'ils sont réapprovisionnés sont systématiquement vidés de leur contenu. Alors vous comprendrez bien que dans ces conditions l'on peut non seulement passer beaucoup de temps à veiller à leur maintien sans parler du coût. Sur un autre registre qui est l'entretien des abords des riverains, l'on peut recevoir des doléances nous sollicitant pour désherber et nettoyer les trottoirs alors que là aussi un petit effort serait le bienvenu et nous n'allons pas rééditer la législation en vigueur.

Le « **vivre mieux ensemble** » prend tout son sens ici. Nous aurions pu ne pas mettre de cendriers publics par exemple, pourtant nous l'avons fait en souhaitant que la prise de conscience soit collective et suivie, car les efforts si efforts il y a sont l'affaire de tous.

Enfin, des améliorations sont encore à apporter, elles passent par une motivation au sein du personnel et aussi par de meilleurs moyens pour arriver à un juste équilibre financier et à un service public de qualité. Ces derniers mois ont déjà donné quelques satisfactions qu'il nous faut entretenir au fil du temps. L'on ne peut que reconnaître aujourd'hui que ces résultats ne sont possibles qu'avec une vraie participation du personnel et c'est ce qu'il fait.



## La sécurité routière : affaire de tous !

La sécurité sur les voies routières est une de nos préoccupations avec des doléances légitimes qui seront prises en compte.

L'augmentation du trafic, la géométrie des routes (largeur...), les comportements excessifs (vitesse...) et la place du piéton sont à prendre en considération dans toute réflexion. C'est ainsi qu'une campagne de comptages (vitesses avec nombre et type de véhicules) a été réalisée fin janvier à février par les services du Département. Les résultats de celle-ci serviront de base à une réflexion visant à réaliser des aménagements de sécurité. Pas moins de 12 compteurs ont été posés, répartis sur les routes en agglomération dont 2 sur des voies communales.

Les résultats de ces comptages mettent en avant la vitesse trop élevée sur certains axes. La commission communale



## L'entretien de nos routes

Les routes que nous empruntons à Avesnes sont de nature différente : Les routes départementales qui comme leur nom l'indique appartiennent au département qui en a l'entière gestion hors agglomération et qui en agglomération ne s'occupe que de la voie roulable (le trottoir, le caniveau et la bordure sont à la charge de la commune), les voies communales hors et en agglomération (chemins et rues) sont du domaine exclusif de la commune et les chemins ruraux qui eux sont gérés par l'AFR (Association Foncière de Remembrement) avec aussi des voies privées gérées par le privé, vous l'aurez compris. Ce petit rappel a son importance pour savoir qui fait quoi !

Un diagnostic vient d'être réalisé sur nos voies qui se sont dégradées d'année en année. Le constat est très préoccupant, il nécessiterait près de 250 000 € de travaux d'entretien courant ou de réparations urgentes si nous les entamions dès aujourd'hui. 60 000 € au moins y seront consacrés cette année. D'autre part, certaines voies ont besoin de répondre aux évolutions des usages, de leur trafic, ce qui entraîne des travaux bien plus conséquents car ils concernent y compris les trottoirs avec leur bordure. Nous avons pu identifier 7 sections très critiques parmi



en analysant ceux-ci a donc identifié les zones sensibles en se prononçant sur certains aménagements de sécurité qui seront à réaliser d'ici 2 à 3 ans avec le concours et l'aide du Département tant sur l'aspect technique que financier. Nous nous appuyerons sur une étude de 2013 du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Pas de Calais) et qui mettait déjà en évidence les problématiques de circulation et du partage de la voirie (véhicules, vélos et piétons), nous servira de fil conducteur à nos réflexions. Les mentalités et surtout les comportements pour accepter ce partage doivent évoluer. D'autres dispositions pour améliorer d'avantage la sécurité de tous sont à l'étude, ils seront soumis à votre avis consultatif. Le but étant de donner à terme à la Grand' Rue par exemple les conditions optimums de sécurité des usagers avec

les 16 recensées avec entre autres la place du marché ou encore la rue Nizart.

Il nous appartient au plus vite d'agir en priorisant nos interventions qui seront suivies par un programme annuel d'entretien de surface afin de réduire et osons le croire d'arrêter ce processus de dégradation qui n'est pas le fruit de la fatalité.



Mais dans un premier temps se seront juste des travaux « dits de réparation », c'est-à-dire que les revêtements de surface seront traités afin que les désordres ne progressent plus. Les partenaires habituels comme le Département qui nous aide en nous soutenant au quotidien dans ce domaine et dans bien d'autres aussi.

L'entreprise locale de travaux publics nous assiste déjà par la production de devis pour avoir un aperçu du coût. Elle est souvent sollicitée, elle le sera encore avec une mise en concurrence comme il se doit. Dans un second temps, qui ne sera pour cette année, nous nous attarderons sur la réfection totale de certaines rues avec là aussi un programme qui pourra dépasser le mandat actuel.



## L'entretien de la commune, c'est nous et vous !

Dans l'intérêt général, chacun doit désormais participer à l'entretien de son « bout de trottoir » qu'il soit **propriétaire** ou **locataire**.



Rappel, les missions assurées par les services techniques de la commune sont :

- Le nettoyage de la voie publique effectué par la balayeuse.
- L'entretien des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales.
- L'élagage des arbres ou des haies plantés sur la voie publique.
- Le salage et le déneigement des chaussées durant l'hiver. Nous demandons à chacun d'entre vous d'entretenir son trottoir et de
- Désherber et balayer devant l'habitation.
- Entretien des végétaux par la taille des haies ou l'élagage, au droit de leur propriété.

Il s'agit d'un dispositif qui fait appel à l'engagement de chacun pour son cadre de vie.

La mairie d'Avesnes-le-Comte a besoin du soutien et du civisme de ses habitants qui peuvent par leur participation contribuer à rendre notre commune plus agréable.

## Véritable outil de socialisation



Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme permettant l'encadrement de manière occasionnelle et à titre non professionnel, des enfants et des jeunes mineurs. **Cette formation courte est accessible dès l'âge de 17 ans.** Elle permet une entrée dans la vie professionnelle vers le métier d'animateur pour enfants. Le BAFA est un brevet reconnu et délivré par l'État. Il prépare entre autres les participants, à assurer la sécurité physique et morale des jeunes enfants et des adolescents, encadrer et animer la vie quotidienne et les activités, transmettre et partager les valeurs de la République et la laïcité...

**Le BAFA est une formation à la fois théorique** (permettant de transmettre **aux participants toutes les notions de bases permettant d'assurer les fonctions d'animation**) **et pratique** (un stage va être effectué afin de mettre en pratique les acquis (14 jours minimum). Enfin, il existe une session dite d'approfondissement permettant comme son nom l'indique, d'approfondir ou compléter les acquis en fonction des besoins de chacun.

La ligue de l'enseignement en partenariat avec la Communauté de Communes organise des formations générales de BAFA sur le site de Clairefontaine, en demi-pension.

Tarif préférentiel de pour les jeunes du territoire des Campagnes de l'Artois

Contact : Céline FORMENTINI – 03 21 220 200 - jeunesse@campagnesartois.fr

**Des aides en partenariat avec la CAF et le département existent, elles vous seront communiquées sur demande.**

Une aide financière de 100 euros de la mairie pourra également t'être versée si tu habites Avesnes le Comte !

Contact : Caroline HENIN - 03.21.60.67.00





La plupart des Avesnois connaît ce personnage avec son accent polonais qui a toujours aimé ce qu'il faisait et qui aime plus que tout en parler en toute humilité. L'on connaît ses réalisations et même ses inventions. Sur sa façade rue de Barly, l'on peut d'ailleurs avoir un bref aperçu de ses inspirations. C'est un autodidacte avec une pointe certaine de génie.

C'est ce que l'on connaît tous du personnage. Par contre, ce que l'on ignore c'est son histoire qui n'a rien d'ordinaire. Et l'histoire de sa vie est atypique sans exagération. Léon Slojewski, un passionné de l'immigration polonaise ayant eu vent de la singularité de cet Avesnois a couché sur papier l'histoire de son compatriote d'origine en écrivant un livre « une vie pas si ordinaire » qui retrace tout le parcours dès son plus jeune âge de Mietek à nos jours avec une multitude de documents et de récits attachants. Sur bien des terres lointaines parsemé de péripéties heureuses et moins heureuses ce livre nous entraîne et nous fait découvrir la vie extraordinaire qu'a vécu un homme ordinaire. Aujourd'hui, il veut donc nous transmettre l'aspect méconnu de lui-même.

Prochainement, le livre de son histoire sera disponible à la médiathèque « André Biguet » et sera aussi en vente pour une modique somme. Ce sera une découverte à coup sûr, à 87 ans, Mietek s'est prêté avec le concours de son ami de Carvin à cet exercice d'écriture ou plutôt de récit. Il serait dommage de se priver de cette lecture qui dépasse les apparences pour nous plonger dans l'espérance.

## Groupe « Agir ensemble pour Avesnes »

NDLR : Il a été proposé au groupe minoritaire l'actualisation de sa publication, celui-ci n'a pas souhaité le faire.

Mesdames, Messieurs, chères Avesnoises et chers Avesnois,

Lors de la parution du premier bulletin municipal de la nouvelle année, nous vous annonçons la diffusion d'un document relatant notre ressenti des six premiers mois de la nouvelle mandature. Force est de constater que la crise sanitaire n'a pas permis à notre groupe de se réunir pour débattre de ce sujet. Malgré tout, et si la situation nous le permet, nous essayerons de faire le bilan global de la première année et de vous en rendre compte avant les vacances d'été. À l'occasion de la distribution de ce nouveau magazine, les comptes administratifs 2020 et les budgets d'investissement et de fonctionnement 2021 auront été votés par le Conseil municipal. Dans un esprit progressiste et constructif, nous serons avant tout attentifs et vigilants aux choix et priorités consacrés aux dépenses d'investissement de la majorité. Sachez que notre action n'a pour motivation que le bien vivre à Avesnes et le bien être de ses habitants. Prenez soin de vous. Le groupe minoritaire, Manuella Gomes, Jeanne Marie Cousin, Yves Petit, Martial Lapôtre.

# EL'FETE D'AVESNES les 23-24-25-26 juillet 2021

## Vendredi 23 juillet

### Au stade Jean Sebert

19h00 **Match de gala RCA** « les jeunes contre les anciens »

### Salle Danielle Mitterrand

Ouverture des portes

19h30 **Concert en faveur de l'Association Française de la Maladie de Fanconi** avec

- **Jessie Will** vainqueur de " Together tous avec moi" et candidat "**The Voice 10**"

- **Jany MCHONEY** candidate à "Together tous avec moi"

22h00 Séance de dédicaces avec les chanteurs

Entrée Adulte : 7€ Enfant (- de 13 ans) et étudiant : 3,50€

Buvette et petite restauration sur place



### Salle Danielle Mitterrand

A partir de 19h **Repas dansant** - Festi Avesnes

Menu : Assiette de charcuterie – Carbonade ou Poulet  
Frites Salade – Fromage – Tarte – Café

Prix adulte : 15 € Enfant : 8 € - de 12 ans

Réservation auprès de : Murielle 06.30.08.07.71 /

Claudie 06.17.07.48.28 / Marie-Jeanne 06.72.23.98.81



## Dimanche 25 juillet

### Au City Stade

9h00 **Tournoi de Foot** - Foyer Rural Avesnois

Tarif : 2€ par joueur

10h00 à 12h00 **Tir à l'arc** - Les Archers « les jeunes »

Stand des archers - Gratuit

Buvette et petite restauration sur place

### Au départ de la caserne des Pompiers

15h00 à 18h30 **Balade en calèche** – Gratuit

### Salle Danielle Mitterrand

18h00 **Apéritif concert** – Festi Avesnes

## Lundi 26 juillet

### Au stade Jean Sebert

14h à 17h00 **Jeux traditionnels pour les enfants** Gratuit

19h30 **Défilé du géant avec Monsieur Bonhomme**

22H15 **Incinération de Mr Bonhomme**

23h00 **Feu d'artifice**



### Salle Danielle Mitterrand

Bal de clôture

**EL'FETE D'AVESNES**

Festi Avesnes

## Samedi 24 juillet

### Au City Stade

9h00 **Randonnée** 9 km et **VTT** 25 km - Foyer Rural Avesnois

Tarif unique : 4€ (avec collation au retour)

9h30 **Tournoi de pétanque** – La Boule Avesnoise

Tarif : 5€ par joueur

Buvette et petite restauration sur place

### Au stade Jean Sebert

9h00 à 16h00 **Brocante** – Racing Club Avesnois

Emplacement : 1€ le mètre (5 mètres maxi) par exposant

Réservation auprès de Stéphane 06.72.88.13.83 /

Jordan 06.59.73.93.57

Buvette et petite restauration sur place

18h00 **Tournoi de pétanque semi-nocturne**

La Pétanque Avesnoise »

Tarif : 5€ par joueur

Buvette et petite restauration sur place

## Foire aux manèges

# En avant les filles

12 Sept 2021  
Avesnes  
le Comte

9h ● ACCUEIL

9h30 ● EN ROUTE

RANDO VTT 20KM

Animé par le Foyer Rural Avesnois  
Départ groupé

MARCHE NORDIQUE 8KM

Animé par le Sport en Milieu Rural 62  
Départ groupé

RANDO PÉDESTRE 10KM

Animé par le SC Aubigny  
Départ groupé

12h ● APRÈS L'EFFORT ...

GRATUIT

[sportrural62.fr](http://sportrural62.fr)

INFOS :

[sandrine@sportrural62.fr](mailto:sandrine@sportrural62.fr)

06 64 30 03 03



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT



Pas-de-Calais  
Le Département

